

# Le service des sports : rôle et missions

## **Préambule :**

Aucune obligation n'incombe aux communes en matière de politique sportive, mais dans la mesure où le sport n'a pas fait l'objet de répartition de compétences dans les lois de décentralisation, les élus doivent donc définir une politique sportive.

Elle doit être établie dès la première année du mandat et doit s'articuler avec d'autres politiques globales comme l'éducation, la citoyenneté, l'aménagement, la solidarité...

Avant d'établir ou de créer une politique sportive, il faut tenir compte :

- De l'implantation des équipements sportifs sur la collectivité
- Des modalités d'attribution de subvention
- Des moyens humains dont disposent le service des sports

## **Une direction des sports s'appuie sur 3 grandes fonctions :**

- Une fonction technique
- Une fonction administrative
- Une fonction éducative

## **1. Le service technique**

- Gestion, entretien et maintenance de l'ensemble des installations sportives
- Accueil des usagers et des utilisateurs des installations sportives
- Suivi et contrôle des travaux réalisés sur les équipements
- Réalisation et suivi des travaux réalisés en régie
- Commande et approvisionnement d'équipements et de matériels sportifs
- Soutien logistique aux différentes manifestations organisées
- Montage des dossiers d'homologation des enceintes sportives
- Elaboration de cahiers des charges (CCTP) nécessaires à la commande publique (travaux, acquisition de matériel, transport scolaire...)
- Rédaction des pré programmes liés à la réhabilitation ou à la construction d'équipements sportifs
- Description technique et cartographie des installations sportives
- Suivi de l'évolution des normes (ERP, accessibilité, fédérales) liées à l'exploitation des équipements sportifs
- Travail transversal avec les autres directions (espaces verts, architecture, bâtiment et énergie, service communal d'hygiène et de santé...)
- Gestion du personnel

## **2. Les services administratifs**

### **La GRH :**

- Gestion des effectifs de la Direction
- Superviser les recrutements de personnel
- Gestion des carrières des agents
- Gestion des congés et des arrêts de travail des agents
- Gestion du plan de formation des agents de la Direction
- Gestion des saisonniers recrutés pendant les congés scolaires
- Gestion de l'aménagement du temps de travail

**La gestion informatique :**

- Installation et maintenance des postes informatiques

**La gestion du courrier et de l'économat :**

- Distribution des notes et courriers sur l'ensemble des installations

**La communication interne :**

- Communication interne du service

**La gestion financière**

- Gestion du budget du service
- Gestion des subventions aux clubs élites conventionnés
- Gestion des subventions aux autres clubs sportifs
- Gestion des subventions exceptionnelles pour les organisateurs de manifestations sportives
- Gestion des engagements et des factures
- Gestion des crédits

**La gestion financière :**

- Gestion des régies de recettes (animation sportive, piscines, patinoires, tennis...)
- Rédaction des délibérations présentées en Conseil Municipal
- Rédaction des conventions d'objectifs établies avec les clubs élites
- Rédaction des conventions de mise à disposition d'installation

**Les réservations et les manifestations sportives :**

- Planification des créneaux d'utilisation des installations sportives pour les entraînements, l'enseignement de l'EPS, les manifestations, les compétitions : Stades, gymnases, piscines, patinoires, tennis...
- Interface entre le service des sports et les différents utilisateurs : Ecoles primaires, collèges, lycées, universités, clubs et associations sportives, comités départementaux et ligues, fédérations, comités d'entreprise...
- Régulation des difficultés rencontrées avec les utilisateurs
- Coordination des manifestations sportives et des inaugurations d'équipements sportifs.

### **3. Le service des activités physiques et sportives**

- Etablir les programmations payantes sur l'ensemble des périodes de l'année
- Etablir les programmations des interventions pédagogiques auprès des scolaires en fonction des priorités fixées avec l'Education Nationale
- Elaborer l'ensemble des plannings des ETAPS
- Encadrer, gérer et manager les ETAPS
- Veiller à l'application et au respect de la réglementation des APS
- Actualiser les POSS et les règlements intérieurs des piscines
- Organiser et encadrer les manifestations sportives
- Assurer la continuité du service public des activités programmées
- Suivre les achats de matériel sportif
- Superviser les affectations de matériel sportif en fonction des programmations proposées tout au long de l'année
- Renseigner et inscrire les usagers sur les activités proposées
- Communiquer sur les activités proposées aux usagers

## **LE PERSONNEL**

### **La filière sportive**

Création et publication en 1992 des décrets créant statut particulier des cadres d'emploi de la filière sportive des collectivités territoriales.

Le recrutement d'un agent dans un cadre d'emplois de la filière sportive se fait sur concours, même sur le grade de catégorie C.

L'accès au concours externe est réservé aux titulaires d'un diplôme homologué à un niveau prévu pour chaque cadre d'emploi.

L'accès au concours interne est réservé aux agents ayant accompli au minimum 4 années d'ancienneté de service public et étant en fonction à la date du concours.

Les 3 cadres d'emploi :

- Les conseillers territoriaux des APS (cadre A)

Etre titulaire d'un diplôme de second cycle ou d'un diplôme de niveau 2 (L3 STAPS, BEES 2e degré...)

- **Les éducateurs territoriaux des APS** (cadre B)

Etre titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement général ou d'un titre ou diplôme homologué de niveau 4 (BEES 1er degré).

- **Les opérateurs des APS** (cadre C)

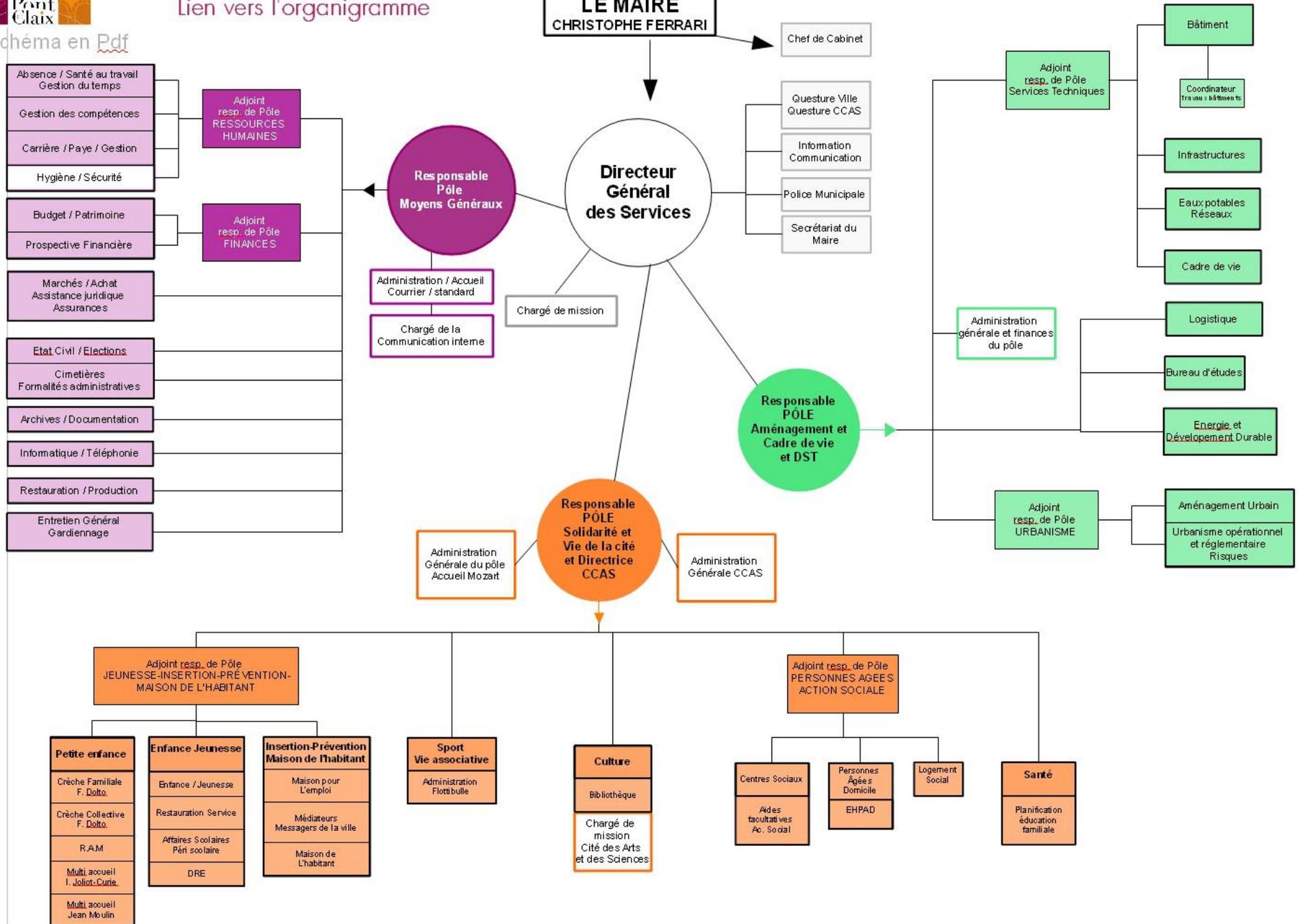
Etre titulaire d'un baccalauréat de l'enseignement général ou d'un titre ou diplôme homologué de niveau 5 (CAP, BEP, BAPAAT).



Schéma en Pdf

# Lien vers l'organigramme

**LE MAIRE**  
CHRISTOPHE FERRARI



Organigramme des services  
Exemple de la ville de Pont de Claix (11500 habitants, 450 agents)

**Missions du service des sports de Pont de Claix :**

- Gère et entretient les équipements sportifs municipaux (1 centre aquatique, 2 terrains engazonnés, 4 terrains synthétiques, 1 boulodrome, 3 complexes sportifs couverts, ...)
- Assure en collaboration avec les professeurs des écoles l'enseignement du sport dans les écoles primaires
- Mets en oeuvre des animations sportives dans le cadre de l'école municipale des sports (suite à la réforme des rythmes scolaires), des stages sportifs (vacances) ou de la fête du sport
- Aide et soutient les associations sportives en collaboration avec l'OMS (manifestations sportives ou autres)
- Assure l'accueil du public dans le cadre de Flottibulle
- Assure le suivi des activités de Flottibulle
- Assure le suivi de tous les dossiers administratifs liés au sport à Pont de Claix (demande de subvention, planification...)
- Gère la salle municipale de remise forme
- Gère le centre médico-sportif en lien avec un groupe de pilotage

**Le personnel du service des sports de Pont de Claix :**

1 directeur des sports

1 directeur du centre aquatique Flottibulle et salle de remise en forme

8 ETAPS MNS

2 OTAPS MNS

7 administratifs dont 4 accueil Flottibulle

4 personnels d'entretien Flottibulle

4 Gardiens d'équipements sportifs